



RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT REALISATION DE TRAVAUX DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Code du Travail – article R4412-97
Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012
Décret n°2013-594 du 5 juillet 2013
Décret n°2015-789 du 29 juin 2015
Norme NFX 46-020 – août 2017
Décret n°2017-899 du 9 mai 2017
Décret n°2019-251 du 27 mars 2019
Arrêté du 16 juillet 2019

Rapport N° 842987 établi le 30/03/2021

**Université de Poitiers - DLPI
1 Allée Jean Monnet
Bâtiment B37
86000 POITIERS**

**Programme de travaux : Remplacer les toiture terrasses y compris les couvertines et les relevés
des Bâtiment B36-B37
Ref : Non fournis**



**Donneur d'ordre :
UNIVERSITE DE POITIERS - 15 RUE DE L HOTEL DIEU
TSA 21121 - 86073 POITIERS CEDEX 09**

Représentant ayant accompagné l'opérateur de repérage : Aucun accompagnateur

Laboratoire ayant effectué les éventuelles analyses :

**ITGA - Espace Performance - Bâtiment K - 35760 SAINT GREGOIRE - Numéro
d'accréditation COFRAC : 1-5970**

Opérateur de repérage : Elfried POUBLAN

QUALICONSULT IMMOBILIER

Futuroscope - Immeuble Antares - Teleport 4
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU

Tel. 0540163150 - Fax 0549006994
poitiers.qci@qualiconsult.fr

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS**

SOMMAIRE

I.	CONCLUSIONS	3
II.	CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION :	4
III.	OBSERVATIONS :	4
IV.	PREAMBULE	5
V.	BUT DE LA MISSION.....	5
VI.	TEXTES REGLEMENTAIRES.....	6
VII.	METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC	7
1.	Obligations du donneur d'ordre	7
2.	Phase de repérage	7
3.	Phase prélèvement et analyse d'échantillons	7
VIII.	LOCAUX VISITES ET NON VISITES	8
1.	Liste des locaux visités et non visités	8
2.	Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante	8
3.	Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante	8
IX.	RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE	9

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ANNEXE 2 - PLANS ET CROQUIS

ANNEXE 3 - PHOTOS

ANNEXE 4 - PROCES VERBAUX DU LABORATOIRE

ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE 6 - ATTESTATION DE CERTIFICATION

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37**
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS

I. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

MATERIAU	LOCALISATION	CRITERE DE CONCLUSION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS	QUANTITE (U, ml, m²)	
Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) Bicouche bitumineux (Étanchéité de toiture terrasse)	<u>Extérieur</u> Toiture 138m²	Résultat d'analyse	/		
Isolant PU + carton (Étanchéité de toiture terrasse)	<u>Extérieur</u> Toiture 138m², Toiture 160m²	Résultat d'analyse	/		
Parties planes : pare-vapeur Bitumineux (Étanchéité de toiture terrasse)	<u>Extérieur</u> Toiture 138m², Toiture 160m², Toiture 1073m²	Résultat d'analyse	/		
Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés.) + aluminium (Étanchéité de toiture terrasse)	<u>Extérieur</u> Toiture 138m², Toiture 160m², Toiture 1073m²	Résultat d'analyse	/		
Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) 2 couche bitumineux (Étanchéité de toiture terrasse)	<u>Extérieur</u> Toiture 160m²	Résultat d'analyse	/		
Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) Bi-couches (Étanchéité de toiture terrasse)	<u>Extérieur</u> Toiture 1073m²	Résultat d'analyse	/		
Isolant PU + carton + laine (Étanchéité de toiture terrasse)	<u>Extérieur</u> Toiture 1073m², Toiture 1073m²	Résultat d'analyse	/		
Parties planes : pare-vapeur bitumineux (Étanchéité de toiture terrasse)	<u>Extérieur</u> Toiture 1073m²	Résultat d'analyse	/		
Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) Bi-couche 2 (Étanchéité de toiture terrasse)	<u>Extérieur</u> Toiture 1073m²	Résultat d'analyse	/		
Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés.) + aluminium 2 (Étanchéité de toiture terrasse)	<u>Extérieur</u> Toiture 1073m²	Résultat d'analyse	/		

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37**
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS

II. CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION :

Liste des documents fournis par le donneur d'ordre	Observations	Voir annexe
Plans ou croquis		
Oui		ANNEXE 2
Autres documents relatifs à la construction		
Non		/
Documents relatifs aux travaux projetés		
Non		/
Rapports de repérage antérieurs		
Non		/

III. OBSERVATIONS :

Intitulé de l'observation	OUI	NON	Sans Objet	Observations
Un plan de prévention a été réalisé avant intervention sur site	☐	☐	☒	/
Le bâtiment était vide d'occupants	☐	☐	☒	/
Le bâtiment était vide de meubles	☐	☐	☒	/
Les équipements et installations étaient en services	☐	☐	☒	/
Les équipements et installations étaient alimentés	☐	☐	☒	/
Le vide sanitaire était visitable	☐	☐	☒	/
Les combles ou la toiture terrasse étaient accessibles et visitables	☒	☐	☐	/
Justificatif des écarts à la norme				

Propriétaire :

Société UNIVERSITE DE POITIERS - 15 RUE DE L HOTEL DIEU - 86034 POITIERS CEDEX

Organisme ayant réalisé la mission :

QUALICONSULT IMMOBILIER - Agence de POITIERS -

Contrat d'assurance : **MMA IARD - n°127.106.241** valide jusqu'au 31 décembre 2021

Opérateur de repérage : **Elfried POUBLAN**

Certificat de compétence : **GINGER CATED - 12 avenue Gay Lussac - ZAC LA CLEF ST PIERRE - 78990 ELANCOURT (1543)**

Date de réalisation de la mission : le 25/03/2021

Date de la visite complémentaire :

Date de la visite de reconnaissance : le 25/03/2021

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37**
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS

IV. PREAMBULE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante des principaux éléments de la construction dans le cadre **des travaux de l'immeuble sis :**

Université de Poitiers - DLPI
1 Allée Jean Monnet
Bâtiment B37
86000 POITIERS

Date de délivrance du permis de construire : <1997

**Destination présente et passé du local ou de l'immeuble bâti : Etablissement scolaire ... (Type R),
Etablissement scolaire ... (Type R)**

Un arrêté conjoint des ministres chargés du travail, de la santé, de la construction définit les catégories de matériaux et produits devant faire l'objet de ce repérage ainsi que les modalités d'intervention.

Rapports de repérage amiante antérieurs :

Néant

V. BUT DE LA MISSION

Etablir un repérage de la présence éventuelle de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante dans les éléments de la construction et susceptibles d'être affectés par les travaux

Description des travaux :

**Programme de travaux : Remplacer les toitures terrasses y compris les couvertines et les relevés des
Bâtiment B36-B37**
Ref : Non fournis

Programme et périmètre de repérage

Locaux et parties d'immeuble concernés	Ouvrage et partie d'ouvrage inspecté
Couvertures, toitures, terrasses et étanchéités	
Extérieur Toiture 138m ²	Étanchéité de toiture terrasse / Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) Bicouche bitumineux Étanchéité de toiture terrasse / Isolant PU + carton Étanchéité de toiture terrasse / Parties planes : pare-vapeur Bitumineux Étanchéité de toiture terrasse / Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés.) + aluminium
Extérieur Toiture 160m ²	Étanchéité de toiture terrasse / Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) 2 couche bitumineux Étanchéité de toiture terrasse / Isolant PU + carton Étanchéité de toiture terrasse / Parties planes : pare-vapeur bitumineux Étanchéité de toiture terrasse / Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés.) + aluminium
Extérieur Toiture 1073m ²	Étanchéité de toiture terrasse / Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) Bi-couches Étanchéité de toiture terrasse / Isolant PU + carton + laine Étanchéité de toiture terrasse / Parties planes : pare-vapeur bitumineux Étanchéité de toiture terrasse / Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés.) + aluminium Étanchéité de toiture terrasse / Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) Bi-couche 2 Étanchéité de toiture terrasse / Parties planes : pare-vapeur Bitumineux Étanchéité de toiture terrasse / Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés.) + aluminium 2

Dans le cadre de ce diagnostic, seuls les composants affectés par les travaux font l'objet du présent repérage

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37**
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS

VI. TEXTES REGLEMENTAIRES

- Code du travail – article R4412-97
- Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Décret n°2013-594 du 5 juillet 2013 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Décret n°2015-789 du 29 juin 2015 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Décret n°2019-251 du 27 mars 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations et à la protection des marins contre le risque d'inhalation de poussières d'amiante
- Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- Norme NFX 46-020 – Août 2017 : Repérage amiante — Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis — Mission et méthodologie

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 842987 30/03/2021
Immeuble bâti concerné :	Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37 1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS	

VII. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

1. Obligations du donneur d'ordre

Dans le cadre d'une mission de repérage avant réalisation de travaux, **le donneur d'ordre doit communiquer à QUALICONSULT IMMOBILIER le programme détaillé des travaux** les plans du bâtiment ainsi que tout document pouvant faciliter la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante (rapports antérieurs, document concernant la construction, ...).

En cas de repérage avant travaux, le donneur d'ordre doit définir la nature et le périmètre de l'opération. Il ne doit pas imposer la méthode de repérage, celle-ci étant définie par la norme NF X 46-020. Il ne doit pas définir le nombre de prélèvements à analyser. Le nombre d'investigations approfondies, de sondages, de prélèvements et d'analyses à effectuer ne peut pas être déterminé avant l'achèvement de la mission de repérage.

Le donneur d'ordre à la responsabilité de fournir à QUALICONSULT IMMOBILIER tous les moyens d'accès pour le bon déroulement de sa mission et cela en assurant la sécurité de l'opérateur de repérage. Il désigne un accompagnateur qui doit avoir une connaissance des lieux et qui dispose de tous les instruments d'accès nécessaires.

Le donneur d'ordre informe les occupants et exploitants, de l'intervention qui doit être réalisée dans les locaux, et organise leur présence, si nécessaire, pour accéder à certaines zones. Le donneur d'ordre ou son représentant prend, à la demande de l'opérateur de repérage, les dispositions pour faire évacuer temporairement les locaux si les investigations le requièrent ;

Le donneur d'ordre est tenu :

- de vérifier la cohérence entre le programme de travaux, le périmètre et le programme de repérage proposés ;
- de fournir les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour accéder à certains matériaux (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes, etc.), et d'en définir les conditions d'utilisation ;
- de procéder aux démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandés par l'opérateur de repérage ;
- d'informer l'opérateur de repérage en cas de modification du programme de travaux,

En cas de manquement à ces obligations, aucune réclamation ne pourra être portée par le donneur d'ordre dans l'hypothèse où ce rapport venait à être incomplet.

2. Phase de repérage

La phase de repérage comporte deux étapes :

Dans un premier temps, l'opérateur de repérage s'enquiert des caractéristiques constructives de l'immeuble ; pour cela, il recherche des zones présentant des similitudes d'ouvrage

Dans un second temps, il :

- recherche et identifie les matériaux ou produits objets du programme de repérage ;
- repère les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante ;
- conclut sur la présence ou l'absence d'amiante.

Tout au long de la mission, les matériaux et produits du programme de repérage sont enregistrés ainsi que leurs caractéristiques (nature, localisation, forme, aspect, etc.).

Avertissements :

Le repérage est réalisé conformément à la norme NF X 46-020, qui prescrit la fréquence minimale des prélèvements et des sondages au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage. Compte tenu de l'hétérogénéité de certains matériaux et de leur mise en œuvre parfois aléatoire (par exemple les enduits), il est possible que certains éléments n'aient pu être identifiés avant le début des travaux. En cas de doute, des investigations approfondies devront être engagées.

Les sondages et investigations approfondies ont été réalisés conformément à l'annexe A de la norme NF X 46-020. Cependant, Il est possible que des revêtements de sol anciens (dalles, colles, ragréages...) n'aient pas été détectés car masqués par un autre revêtement qu'il aura été impossible d'arracher ou enlever le jour de la visite, les locaux étant par exemple encore en activité ou des meubles masquant ces revêtements étant encore en place.

3. Phase prélèvement et analyse d'échantillons

Chaque prélèvement a été réalisé avec un outil adapté à la nature du produit ou du matériau puis placé dans un contenant étanche doublé sur lequel ont été portées les indications nécessaires à son identification. Afin d'éviter toute contamination croisée, le matériel a été soigneusement nettoyé à l'aide de lingettes humides entre chaque prélèvement.

Les prélèvements feront l'objet si besoin d'une analyse par un laboratoire accrédité par le COFRAC au titre du programme 144 sous le n° 1-1029. Les méthodes de prélèvements et d'analyses appliquées sont conformes au programme d'accréditation des laboratoires n°144 « Essais concernant la recherche d'amiante dans les matériaux et dans l'air » du COFRAC.

En fonction de la nature du matériau à analyser, les techniques d'analyses appliquées sont les suivantes :

- La microscopie optique à lumière polarisée (MOLP)
- La microscopie électronique à transmission analytique (META).

Ces techniques d'analyses sont prescrites dans l'annexe de l'arrêté du 6 mars 2003 « relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37**
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS

VIII. LOCAUX VISITES ET NON VISITES

1. Liste des locaux visités et non visités

Etage	Locaux visités	Zones non accessibles	Remarques
Extérieur	Toiture 138m², Toiture 160m², Toiture 1073m²	/	/

2. Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante

Néant

3. Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

Localisation - ZPSO	Composant	Partie de composant	Critère de conclusion
<u>Extérieur</u> Toiture 138m²	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) Bicouche bitumineux	Résultat d'analyse P1
<u>Extérieur</u> Toiture 138m², Toiture 160m²	Étanchéité de toiture terrasse	Isolant PU + carton	Résultat d'analyse P2, Résultat d'analyse P6
<u>Extérieur</u> Toiture 138m², Toiture 160m², Toiture 1073m²	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : pare-vapeur Bitumineux	Résultat d'analyse P3, Résultat d'analyse P7, Résultat d'analyse P15
<u>Extérieur</u> Toiture 138m², Toiture 160m², Toiture 1073m²	Étanchéité de toiture terrasse	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés.) + aluminium	Résultat d'analyse P4, Résultat d'analyse P8, Résultat d'analyse P12
<u>Extérieur</u> Toiture 160m²	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) 2 couche bitumineux	Résultat d'analyse P5
<u>Extérieur</u> Toiture 1073m²	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) Bi-couches	Résultat d'analyse P10
<u>Extérieur</u> Toiture 1073m², Toiture 1073m²	Étanchéité de toiture terrasse	Isolant PU + carton + laine	Résultat d'analyse P9, Résultat d'analyse P14
<u>Extérieur</u> Toiture 1073m²	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : pare-vapeur bitumineux	Résultat d'analyse P11
<u>Extérieur</u> Toiture 1073m²	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) Bi-couche 2	Résultat d'analyse P13
<u>Extérieur</u> Toiture 1073m²	Étanchéité de toiture terrasse	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés.) + aluminium 2	Résultat d'analyse P16

La localisation des prélèvements sont à retrouver dans l'ANNEXE 1 - la fiche de cotation et d'indentification

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37**
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS

IX. RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoûssièrisme important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1^{er} juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS**

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement.

Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret No 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1^{er} janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS**

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37**
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS

N° échantillon	Date du prélèvement	Composant de la construction	Partie du composant	Localisation du prélèvement	Présence d'amiante	Croquis n°	Photo n°	Avis / Interprétation
P1	25/03/2021	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) Bicouche bitumineux	Toiture 138m²	Négatif	/	Photo P1	/
P2	25/03/2021	Étanchéité de toiture terrasse	Isolant PU + carton	Toiture 138m²	Négatif	/	Photo P2	/
P3	25/03/2021	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : pare-vapeur Bitumineux	Toiture 138m²	Négatif	/	Photo P3	/
P4	25/03/2021	Étanchéité de toiture terrasse	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés.) + aluminium	Toiture 138m²	Négatif	/	Photo P4	/
P5	25/03/2021	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) 2 couche bitumineux	Toiture 160m²	Négatif	/	Photo P5	/
P6	25/03/2021	Étanchéité de toiture terrasse	Isolant PU + carton	Toiture 160m²	Négatif	/	Photo P6	/
P7	25/03/2021	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : pare-vapeur bitumineux	Toiture 160m²	Négatif	/	Photo P7	/
P8	25/03/2021	Étanchéité de toiture terrasse	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés.) + aluminium	Toiture 160m²	Négatif	/	Photo P8	/
P9	25/03/2021	Étanchéité de toiture terrasse	Isolant PU + carton + laine	Toiture 1073m²	Négatif	/	Photo P9	/
P10	25/03/2021	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) Bi-couches	Toiture 1073m²	Négatif	/	Photo P10	/
P11	25/03/2021	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : pare-vapeur bitumineux	Toiture 1073m²	Négatif	/	Photo P11	/
P12	25/03/2021	Étanchéité de toiture terrasse	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés.) + aluminium	Toiture 1073m²	Négatif	/	Photo P12	/
P13	25/03/2021	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) Bi-couche 2	Toiture 1073m²	Négatif	/	Photo P13	/
P14	25/03/2021	Étanchéité de toiture terrasse	Isolant PU + carton + laine	Toiture 1073m²	Négatif	/	Photo P14	/
P15	25/03/2021	Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : pare-vapeur Bitumineux	Toiture 1073m²	Négatif	/	Photo P15	/
P16	25/03/2021	Étanchéité de toiture terrasse	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés.) + aluminium 2	Toiture 1073m²	Négatif	/	Photo P16	/

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS**

ANNEXE 2 - PLANS ET CROQUIS

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37**
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS

Planche N°1 / 1		NIVEAU : Extérieur	
LEGENDE			
P 	Prélèvement négatif		
P 	Prélèvement positif		
S 	Sondage		
Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante		Représentation graphique	
Divers		Représentation graphique	
Zone concernée		Toiture 160.19m² / 138.21 m² / 1073.01m²	

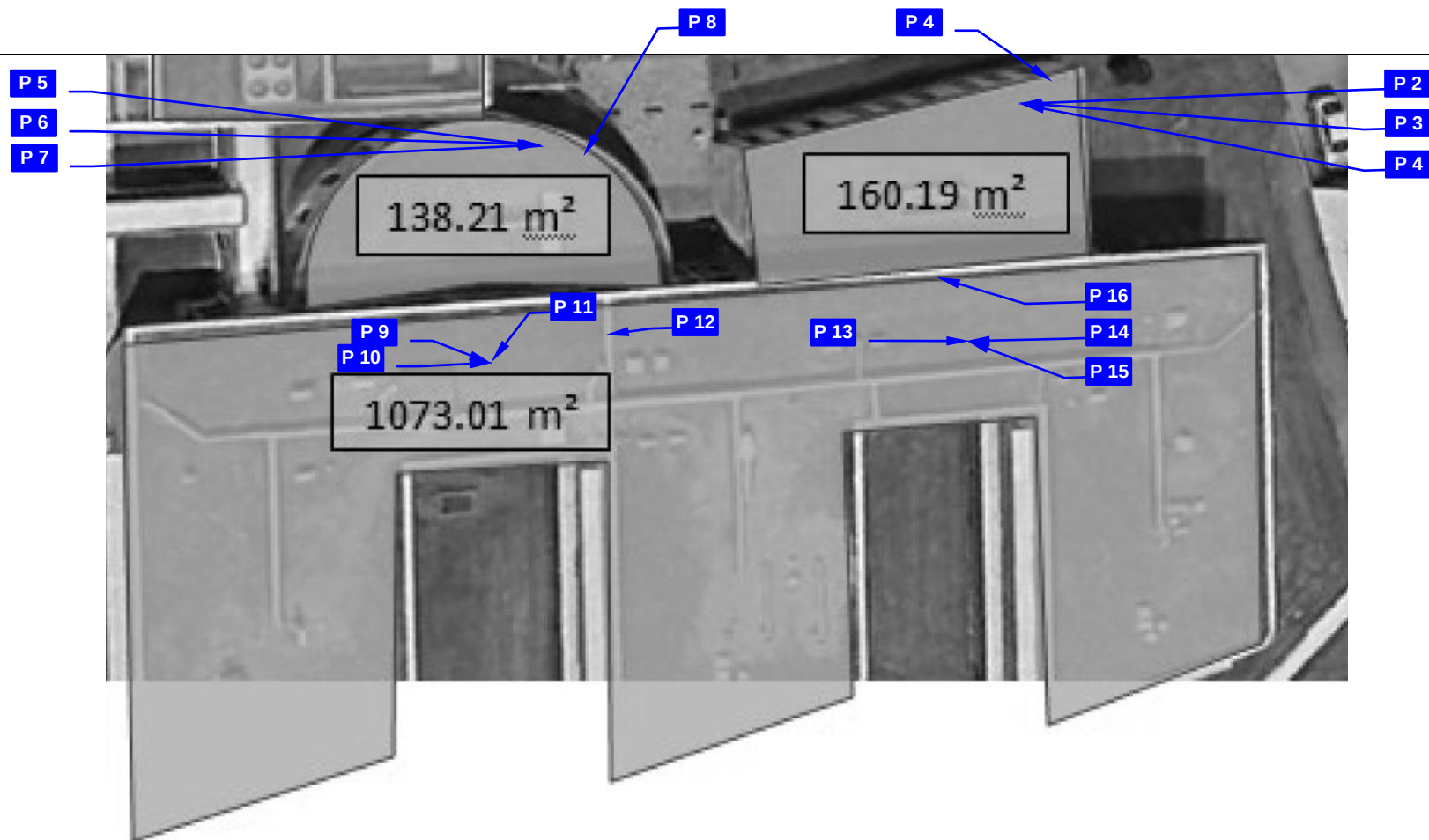


PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 0

Origine du plan / Auteur : Elfried POUBLAN

VUE en PLAN

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS**

ANNEXE 3 - PHOTOS

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37**
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS

PRELEVEMENT : P1

Pièce ou Local	Toiture 138m²
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse
Partie du composant	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) Bicouche bitumineux
Présence d'amiante	Non
Plan N°	/



PRELEVEMENT : P2

Pièce ou Local	Toiture 138m²
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse
Partie du composant	Isolant PU + carton
Présence d'amiante	Non
Plan N°	/



Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS**

PRELEVEMENT : P3

Pièce ou Local	Toiture 138m²
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse
Partie du composant	Parties planes : pare-vapeur Bitumineux
Présence d'amiante	Non
Plan N°	/



PRELEVEMENT : P4

Pièce ou Local	Toiture 138m²
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse
Partie du composant	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés.) + aluminium
Présence d'amiante	Non
Plan N°	/



Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS**

PRELEVEMENT : P5

Pièce ou Local	Toiture 160m²
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse
Partie du composant	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) 2 couche bitumineux

Présence d'amiante	Non
--------------------	------------

Plan N°	/
---------	---



PRELEVEMENT : P6

Pièce ou Local	Toiture 160m²
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse
Partie du composant	Isolant PU + carton

Présence d'amiante	Non
--------------------	------------

Plan N°	/
---------	---



Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS**

PRELEVEMENT : P7

Pièce ou Local	Toiture 160m²	
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse	
Partie du composant	Parties planes : pare-vapeur bitumineux	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	/	

PRELEVEMENT : P8

Pièce ou Local	Toiture 160m²	
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse	
Partie du composant	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés.) + aluminium	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	/	

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37**
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS

PRELEVEMENT : P9

Pièce ou Local	Toiture 1073m ²
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse
Partie du composant	Isolant PU + carton + laine
Présence d'amiante	Non
Plan N°	/



PRELEVEMENT : P10

Pièce ou Local	Toiture 1073m ²
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse
Partie du composant	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) Bi-couches
Présence d'amiante	Non
Plan N°	/



Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS**

PRELEVEMENT : P11

Pièce ou Local	Toiture 1073m²	
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse	
Partie du composant	Parties planes : pare-vapeur bitumineux	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	/	

PRELEVEMENT : P12

Pièce ou Local	Toiture 1073m²	
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse	
Partie du composant	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés.) + aluminium	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	/	

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37**
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS

PRELEVEMENT : P13

Pièce ou Local	Toiture 1073m²
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse
Partie du composant	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) Bi-couche 2

Présence d'amiante	Non
--------------------	------------

Plan N°	/
---------	---



PRELEVEMENT : P14

Pièce ou Local	Toiture 1073m²
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse
Partie du composant	Isolant PU + carton + laine

Présence d'amiante	Non
--------------------	------------

Plan N°	/
---------	---



Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS**

PRELEVEMENT : P15

Pièce ou Local	Toiture 1073m²	
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse	
Partie du composant	Parties planes : pare-vapeur Bitumineux	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	/	

PRELEVEMENT : P16

Pièce ou Local	Toiture 1073m²	
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse	
Partie du composant	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés.) + aluminium 2	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	/	

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS**

ANNEXE 4 - PROCES VERBAUX DU LABORATOIRE

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37**
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1421-9768 EN DATE DU 29/03/2021
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : QUALICONSULT IMMOBILIER - POITIERS 2 avenue René Monory Immeuble Antares - Téléport 4 86360 CHASSENEUIL DU POITOU	Réf. Commande ITGA : IT1421-9768 Réf. Commande Client : 842987/P1
---	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 26/03/2021

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
(2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 842987 - Amiante avant travaux - Université de Poitiers - DLPI 1 Allée Jean Monnet - bât A1 - Bâtiment B36, lot B36 - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0001 - Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) Bicouche bitumineux - Toiture 138m² / Étanchéité de toiture terrasse				Réf échantillon ITGA : IT142103-45960 Description ITGA : Matériau bitumineux noir avec couche en toile et poussières / Mousse jaune en faible quantité
* Matériau bitumineux noir avec couche en toile et poussières + mousse jaune en faible quantité non séparable	META (2)	1	29/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 842987 - Amiante avant travaux - Université de Poitiers - DLPI 1 Allée Jean Monnet - bât A1 - Bâtiment B36, lot B36 - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0002 - Isolant PU + carton - Toiture 138m² / Étanchéité de toiture terrasse				Réf échantillon ITGA : IT142103-45961 Description ITGA : Carton avec aluminium avec poussières / Colle polymère jaune en faible quantité / Matériau jaune en mousse
* Carton avec aluminium avec poussières non séparable + colle polymère jaune en faible quantité non séparable + matériau jaune en mousse	META (2)	1	29/03/2021	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 11

Page 1/4

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS**

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1421-9768 EN DATE DU 29/03/2021
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 842987 - Amiante avant travaux - Université de Poitiers - DLPI 1 Allée Jean Monnet - bât A1 - Bâtiment B36, lot B36 - 86000 POITIERS		Réf échantillon ITGA : IT142103-45962		
Réf échantillon client : P0003 - Parties planes : pare-vapeur Bitumineux - Toiture 138m² / Étanchéité de toiture terrasse		Description ITGA : Matériau bitumineux noir / Matériau gris en faible quantité		
* Matériau bitumineux noir + matériau gris en faible quantité non séparable	META (2)	1	29/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 842987 - Amiante avant travaux - Université de Poitiers - DLPI 1 Allée Jean Monnet - bât A1 - Bâtiment B36, lot B36 - 86000 POITIERS		Réf échantillon ITGA : IT142103-45963		
Réf échantillon client : P0004 - Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés.) + aluminium - Toiture 138m² / Étanchéité de toiture terrasse		Description ITGA : Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile et poussières		
* Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile et poussières	META (2)	1	29/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 842987 - Amiante avant travaux - Université de Poitiers - DLPI 1 Allée Jean Monnet - bât A1 - Bâtiment B36, lot B36 - 86000 POITIERS		Réf échantillon ITGA : IT142103-45964		
Réf échantillon client : P0005 - Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) 2 couche bitumineux - Toiture 160m² / Étanchéité de toiture terrasse		Description ITGA : Matériau bitumineux noir avec couche en toile		
* Matériau bitumineux noir avec couche en toile	META (2)	1	29/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 842987 - Amiante avant travaux - Université de Poitiers - DLPI 1 Allée Jean Monnet - bât A1 - Bâtiment B36, lot B36 - 86000 POITIERS		Réf échantillon ITGA : IT142103-45965		
Réf échantillon client : P0006 - Isolant PU + carton - Toiture 160m² / Étanchéité de toiture terrasse		Description ITGA : Papier bitumé / Matériau jaune en mousse		
* Papier bitumé non séparable + matériau jaune en mousse	META (2)	1	29/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 842987 - Amiante avant travaux - Université de Poitiers - DLPI 1 Allée Jean Monnet - bât A1 - Bâtiment B36, lot B36 - 86000 POITIERS		Réf échantillon ITGA : IT142103-45966		
Réf échantillon client : P0007 - Parties planes : pare-vapeur bitumineux - Toiture 160m² / Étanchéité de toiture terrasse		Description ITGA : Matériau bitumineux noir / Mousse jaune en faible quantité		
* Matériau bitumineux noir + mousse jaune en faible quantité non séparable	META (2)	1	29/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 842987 - Amiante avant travaux - Université de Poitiers - DLPI 1 Allée Jean Monnet - bât A1 - Bâtiment B36, lot B36 - 86000 POITIERS		Réf échantillon ITGA : IT142103-45967		
Réf échantillon client : P0008 - Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés.) + aluminium - Toiture 160m² / Étanchéité de toiture terrasse		Description ITGA : Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche fibreuse		
* Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche fibreuse	META (2)	1	29/03/2021	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 11

Page 2/4

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37**
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1421-9768 EN DATE DU 29/03/2021
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 842987 - Amiante avant travaux - Université de Poitiers - DLPI 1 Allée Jean Monnet - bât A1 - Bâtiment B36, lot B36 - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0009 - Isolant PU + carton + laine - Toiture 1073m² / Étanchéité de toiture terrasse				Réf échantillon ITGA : IT142103-45968 Description ITGA : Papier bitumé / Matériau jaune en mousse / Matériau fibreux beige avec poussières
* Papier bitumé non séparable + matériau jaune en mousse + matériau fibreux beige avec poussières non séparable	META (2)	1	29/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 842987 - Amiante avant travaux - Université de Poitiers - DLPI 1 Allée Jean Monnet - bât A1 - Bâtiment B36, lot B36 - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0010 - Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) Bi-couches - Toiture 1073m² / Étanchéité de toiture terrasse				Réf échantillon ITGA : IT142103-45969 Description ITGA : Matériau bitumineux noir / Matériau fibreux beige en faible quantité
* Matériau bitumineux noir + matériau fibreux beige en faible quantité non séparable	META (2)	1	29/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 842987 - Amiante avant travaux - Université de Poitiers - DLPI 1 Allée Jean Monnet - bât A1 - Bâtiment B36, lot B36 - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0011 - Parties planes : pare-vapeur bitumineux - Toiture 1073m² / Étanchéité de toiture terrasse				Réf échantillon ITGA : IT142103-45970 Description ITGA : Matériau bitumineux noir / Matériau gris en faible quantité
* Matériau bitumineux noir + matériau gris en faible quantité non séparable	META (2)	1	29/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 842987 - Amiante avant travaux - Université de Poitiers - DLPI 1 Allée Jean Monnet - bât A1 - Bâtiment B36, lot B36 - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0012 - Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés.) + aluminium - Toiture 1073m² / Étanchéité de toiture terrasse				Réf échantillon ITGA : IT142103-45971 Description ITGA : Matériau bitumineux noir avec aluminium en vrac
* Matériau bitumineux noir avec aluminium en vrac	META (2)	1	29/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 842987 - Amiante avant travaux - Université de Poitiers - DLPI 1 Allée Jean Monnet - bât A1 - Bâtiment B36, lot B36 - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0013 - Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés.) Bi-couche 2 - Toiture 1073m² / Étanchéité de toiture terrasse				Réf échantillon ITGA : IT142103-45972 Description ITGA : Matériau bitumineux noir / Matériau fibreux beige en faible quantité
* Matériau bitumineux noir + matériau fibreux beige en faible quantité non séparable	META (2)	1	29/03/2021	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 11

Page 3/4

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS**

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1421-9768 EN DATE DU 29/03/2021
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 842987 - Amiante avant travaux - Université de Poitiers - DLPI 1 Allée Jean Monnet - bât A1 - Bâtiment B36, lot B36 - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0014 - Isolant PU + carton + laine - Toiture 1073m² / Étanchéité de toiture terrasse				
		Réf échantillon ITGA : IT142103-45973		
		Description ITGA : Matériau fibreux jaune avec poussières / Matériau jaune en mousse / Papier bitumé		
* Matériau fibreux jaune avec poussières non séparable + matériau jaune en mousse non séparable + papier bitumé	META (2)	1	29/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 842987 - Amiante avant travaux - Université de Poitiers - DLPI 1 Allée Jean Monnet - bât A1 - Bâtiment B36, lot B36 - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0015 - Parties planes : pare-vapeur Bitumineux - Toiture 1073m² / Étanchéité de toiture terrasse				
		Réf échantillon ITGA : IT142103-45974		
		Description ITGA : Matériau bitumineux noir avec gravillons avec poussières		
* Matériau bitumineux noir avec gravillons avec poussières	META (2)	1	29/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 842987 - Amiante avant travaux - Université de Poitiers - DLPI 1 Allée Jean Monnet - bât A1 - Bâtiment B36, lot B36 - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0016 - Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés.) + aluminium 2 - Toiture 1073m² / Étanchéité de toiture terrasse				
		Réf échantillon ITGA : IT142103-45975		
		Description ITGA : Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile		
* Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile	META (2)	1	29/03/2021	Amiante non détecté / -

Validé par : **Audrey GUILLOU - Analyste**



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 11

Page 4/4

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS**

ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS**



ASSQCI1

ATTESTATION D'ASSURANCE

MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES / MMA IARD

Atteste que : **QUALICONSULT IMMOBILIER (490 676 293 RCS Paris)**
VELIZY PLUS – Bâtiment E – 1bis, rue du Petit Clamart 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Est titulaire du contrat de **RESPONSABILITE CIVILE n°127106241** destiné à garantir les conséquences pécuniaires des fautes, erreurs, omissions qui pourraient être commises dans l'exercice des missions confiées en qualité de **diagnostiqueurs immobiliers**.

Les missions :

- Diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques avant travaux ou démolition,
- Diagnostics amiante avant-vente,
- Dossier technique amiante,
- Diagnostic gaz,
- Diagnostic termites,
- Exposition au plomb (CREP),
- Risques naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Diagnostic légionellose,
- Diagnostic radon,
- Etat des lieux,
- Prêt conventionné : normes d'habitabilité, prêt à taux zéro,
- Contrôle périodique amiante,
- Etat parasitaire,
- Loi Carrez,
- Diagnostic Métrage Habitable Loi Boutin,
- Etat de l'installation électrique intérieure,
- Millièmes/Tantièmes,
- Diagnostic technique SRU,
- Recherche de plomb dans l'eau,
- Recherche de plomb avant et après travaux,
- Etat descriptif relatif à la décence et la performance technique du logement (loi Scellier),
- Assainissement autonome et privatif,
- Diagnostic conformité piscine,
- Diagnostic gestion des déchets issus de démolition,
- Assistance dans l'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs (décret 2001-1016 du 5 nov. 2001) : document unique
- Repérage des matériaux contenant des Fibres Céramiques Réfractaires,
- Mesure d'empoussièrement
- Contrôle visuel amiante
- Analyse mâchefer
- Potabilité de l'eau
- Analyse ponctuelle d'éléments vis-à-vis de l'amiante
- Dossier amiante partie privative (DAPP)
- Analyse ponctuelle plomb
- Chiffrage remise en état après état des lieux de sortie
- Diagnostic installation d'assainissement non collectif
- Diagnostic installation d'assainissement collectif
- Recherche de zinc dans les revêtements anti-corrosion avant travaux

Les sommes assurées :

- RC Exploitation : 8.000.000 € tous dommages confondus par sinistre
- RC Professionnelle : 2.000.000 € tous dommages confondus par sinistre et par année

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit pour la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2021**. Elle ne peut engager la compagnie au-delà des clauses, limites et conditions de la police à laquelle elle se réfère, notamment en cas de suspension et de résiliation.

Fait à Paris, le : 01/02/2021

L'assureur

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège Social : 14 bd Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9



Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 126
Siège social : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

Société anonyme, au capital de 537 052 368 euros
RCS Le Mans 440 048 882

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 118

Société anonyme, au capital de 142 622 936 euros
RCS Le Mans 440 042 174

Immeuble bâti concerné : **Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS**

ANNEXE 6 - ATTESTATION DE CERTIFICATION

Immeuble bâti concerné : Université - Université de Poitiers – DLPI – Bâtiment B37
1 Allée Jean Monnet - 86000 POITIERS



E20 - V15 du 26/06/2017

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée
par GINGER CATED à :

POUBLAN Elfried sous le numéro 1543

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

	Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
C	AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	01/07/2017 30/05/2021
C	AMIANTE MENTION	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	26/10/2017 30/05/2021
C	DPE	Diagnostic de performance énergétique	13/06/2016 12/06/2021
C	DPE MENTION	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	12/07/2018 12/06/2021
C	ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	29/06/2016 28/06/2021
C	GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	29/06/2016 28/06/2021
C	PLOMB	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	31/05/2016 30/05/2021
C	TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	13/06/2016 12/06/2021

Légende: C=Certification - R=Recertification

Ref: 181543P7QC2018

Le mardi 24/07/2018

Laëtitia BELPORTE
Responsable des certifications
GINGER CATED



ACCREDITATION
N° 4-0084
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR